

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

ETAIENT PRESENTS : Mme BOURREE Marie-France, Mme HAMARD Marie-Laure, M. BARBE Bertrand, Mme HEUVELINE Patricia, M. POIRIER Jean-Claude, MM. RIDEREAU Maxime, Mme FERET Léa, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle

ETAIT ABSENT ET REPRESENTES : Mme BADEUIL Claire, M. MORIN Thierry, M. EUVELINE Jacques, qui avaient donné procuration respectivement à M. RIDEREAU Maxime, Mme BOURREE Marie-France, M. BARBE Bertrand

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES : Mme BOITTIN Anne-Isabelle, M. LEROUGE Dominique

Le conseil a élu pour secrétaire Mme Patricia HEUVELINE

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2022 qui a été adopté à l'unanimité.

1) PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA ZA de CEAUCE

Monsieur le Maire fait lecture d'une proposition d'achat d'une parcelle de 390 m² environ sur la zone artisanale de CEAUCE, jouxtant le terrain de l'entreprise de M. HEUVELINE Stéphane faite par ce dernier au prix de 390 €, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil, par 12 voix pour, (Mme HEUVELINE Patricia n'a pas pris part au vote, du fait de son lien de parenté avec le futur acquéreur) :

- ACCEPTE la proposition d'achat M. HEUVELINE de la parcelle de terrain sur la zone artisanale au prix de 390 € pour 390 m² environ,
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités correspondantes et à signer tous les actes et documents à intervenir,
- AUTORISE Madame BOURREE Marie-France, adjointe au maire, à signer les documents à intervenir, en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

2) MISE A JOUR DE L'EXTENSION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Maire fait lecture des conclusions de M. Daniel GOHARD, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de CAEN, concernant l'enquête publique ouverte du 1^{er} au 16 juin 2022, sur la mise à jour de l'extension du plan de zonage de l'assainissement collectif, rue de Cigné et rue de la Bredâche.

Monsieur GOHARD considère le bien-fondé de ce projet suite aux échanges avec le Maire et la Sté VEOLIA de Domfront et émet un avis favorable au projet d'extension du zonage d'assainissement collectif.

Par conséquent, le conseil, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir afin de poursuivre cette affaire.